



# FÉDÉRATION DU PATRIMOINE MARITIME MÉDITERRANÉEN

## FPM

Internet : [www.fpm.net](http://www.fpm.net)

Siège La Maison des associations, 93 La Canebière Boîte 193. 13001  
Marseille

Association à but non lucratif enregistrée sous le n° W832000025, SIRET 44059668200029  
habilitée à recevoir des dons fiscalement déductibles au titre de la Loi sur le mécénat culturel.

## Compte-rendu de la rencontre avec la DRAC Occitanie 18 Février 2026

La rencontre a eu lieu dans les magnifiques locaux de la DRAC dans le centre historique de Montpellier .  
Michel et moi-même avons été reçus par Mr Nicolas BRU , du pôle Conservation régionale des monuments historiques

Nous lui avons présenté la FPM avec son nouvel organigramme et notamment son organisation bicéphale entre Occitanie et PACA afin d'être au plus près des associations et des entités régionales et couvrir ainsi de manière plus efficace toute notre côte méditerranéenne .

Nous lui avons présenté, bien sûr, nos deux actions phares mises en place dès cette année , à savoir le label MARE NOSTRUM et l'INVENTAIRE .

C'est ce deuxième point qui semble attirer le plus l'attention de la DRAC .

Dans le patrimoine maritime , celui qui nous intéresse, la DRAC intervient dans le classement des bateaux , bâtiments , objets , lieux ...identifiés comme devant être protégés au titre de la conservation de ce patrimoine . Notre territoire national étant particulièrement riche en patrimoine de toutes sortes, le Ministère de la Culture ne peut pas tout classer ! Car qui dit classement, dit aides financières !

Une quinzaine de bateaux sont classés au titre de « Monuments historiques » en Occitanie . La DRAC ne tient pas nécessairement à en augmenter le nombre de manière significative .

Par contre, ils sont preneurs de cet inventaire que nous allons réaliser et qui pourrait servir de base de données destinée à des études transversales ou à des travaux de recherches etc...

En contre-partie, la DRAC nous fournit des contacts utiles au développement de notre réseau , par exemple , Mr BRU nous a donné le contact de la personne en charge du service inventaire de la région .

Comme nous l'avait dit Christian DORQUES lors de l'AG, un inventaire avait été réalisé en 2004 , document qui doit se trouver dans le service précédemment nommé .

**Concernant les bateaux classés :** Mr BRU nous informe qu'une fiche de suivi sanitaire a été instaurée et donc, que tous les bateaux classés font l'objet d'une visite obligatoire tous les trois ans .

Elle est organisée en présence de représentants de la DRAC , des charpentiers référents et du professionnel en charge de l'unité s'il y a .

Cela a été le cas pour la « Saint Pierre » à PALAVAS en Décembre dernier .

Il est intéressant de s'interroger sur les avantages et inconvénients du classement d'un bateau en monument historique .

L'une des questions essentielles se pose sur le strict respect de remise en l'état ou de conservation en l'état originel d'un bateau et ses capacités ensuite de navigation . Nous avons le cas à AGDE avec le bateau-bœuf « L'ESPERANCE » .

Nous avons interrogé Mr BRU sur cet aspect non négligeable de l'utilisation de ces unités après restauration .

L'autre précision apportée au sujet des bateaux classés en monuments historiques : une demande doit être adressée à la DRAC en cas de sortie du territoire national .

Nous avons porté à la connaissance de Mr BRU l'existence du canot de sauvetage « D'ESTIENNE D'ORVES » , propriété de la SNAGAT , membre de la FPM , qui se trouve encore aujourd'hui dans son hangar d'origine au Grau d'Agde .

La FPM pourrait jouer un rôle de « repérage » de bateaux qu'il serait intéressant de proposer au classement . Tous les points abordés seront à suivre de manière pérenne et nous espérons pouvoir établir des liens avec la DRAC de la région PACA , souhait partagé avec la DRAC Occitanie .

